

15 Avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal siégeant à huis clos par voie de conférence téléphonique, le mercredi 15 avril 2020, à 11 h à laquelle étaient présents et s'étant identifiés individuellement:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

- Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;
- Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité « Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 11 h 28.

69 15-04-2020 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 69-2020

Ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour 72 heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan propose appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant avec dispense de lecture

- 1) Soumission vente du camion Volvo 2007;
- 2) Reconnaissance des droits de propriété de M. Benoît Gauthier, sur le lot 36;

- 3) Demande de soumissions publiques pour le raccordement du puits #3 au réservoir incluant le remplacement du système informatique;

**70 15-04-2020 1) Soumission vente du camion Volvo
Résolution 70-2020**

- Considérant que 2 soumissions ont été déposées;
- Considérant que le Conseil a reporté à une date ultérieure ce sujet suite à la réception de soumissions;
- Considérant que le Conseil a précisé dans l'appel de propositions qu'il ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni la plus haute, ni toute soumission;
- Considérant que les offres reçues ne conviennent pas;
- Considérant que les membres du Conseil désirent connaître la valeur du camion à ce jour;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de retourner en appel d'offres pour le camion Volvo avec un prix de départ et de demander une évaluation approximative de sa valeur marchande pour ce faire.

**71 15-04-2020 2) Acte de correction lot 36, Rang 2, Canton de Saint-Germains
Résolution 71-2020**

- Considérant que M. Benoît Gauthier propriétaire du lot 36 désire vendre sa propriété;
- Considérant que Me France Labrecque, notaire a retracé une ambiguïté aux titres de propriété de M. Benoît Gauthier suite à la réforme cadastrale;
- Considérant qu'elle propose un acte de correction afin de remédier à cette situation

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin d'accepter l'acte de correction qui reconnaît les droits de M. Benoît Gauthier ou ses représentants et que la vente par Magella Villeneuve en 1994 publiée sous le numéro 575 627 (et non 575 625) n'a jamais existé et que les seuls titres de la Municipalité sur le lot 36 du rang 2 au cadastre du Canton de St-Germains sont les parcelles de terrain représentées, depuis la rénovation cadastrale, par les lots 6 088 629 et 6 088 627 acquis en 2008 et 2011. Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

**72 15-04-2020 3) Appel d'offres travaux de raccordement du puits #3
Résolution 72-2020**

- Considérant que la firme Tétratech a préparé un devis d'appel d'offres pour le projet de raccordement du puits #3 aux réservoirs 1 et 2;
- Considérant que la saison estivale arrive à grands pas et que les puits 1 et 2 sont à des niveaux inquiétants (45,14 m et 46,21 m);
- Considérant qu'il est primordial que le puits #3 soit branché dans les meilleures délais;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Vallier Girard d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à débiter le processus d'appel d'offres publics sur le SÉAO pour le raccordement du puits #3.

73 15-04-2020

Levée de la séance
Résolution 73-2020

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 11 h 32.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire